

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNE DE JUJURIEUX

BUDGET PRINCIPAL 2026 – M57

1. Eléments de contexte : au niveau national et local
2. Les orientations politiques
3. Budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement
4. Taux d'imposition
5. Etat des emprunts
6. Etat du personnel au 1^{er} janvier 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget se présente sous la forme de deux parties : le fonctionnement et l'investissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Sur demande de la Sous-Préfecture de Nantua, la note doit être distincte du budget primitif et du compte financier unique.

Le projet du budget doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au moins 12 jours avant l'ouverture de la 1^{ère} réunion consacrée à l'examen du budget.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget principal est soumis à la nouvelle nomenclature comptable, appelée M57. Depuis l'exercice comptable de 2025, le compte administratif et le compte de gestion sont remplacés par un seul document appelé le compte financier unique (CFU).

ELEMENTS DE CONTEXTE

• Au niveau national :

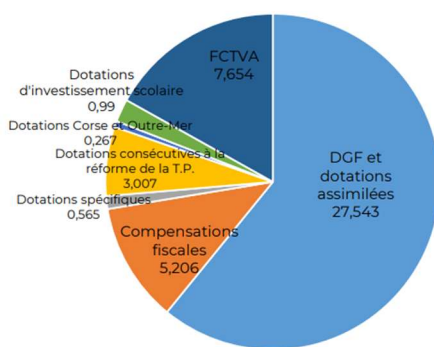
Pour la deuxième année consécutive la France ne dispose pas d'une « loi de finances » au 31 décembre. Dans ce cadre, le Premier ministre a annoncé la présentation d'une « loi de finances spéciale » afin de s'assurer que l'État et les collectivités locales bénéficient des ressources nécessaires pour fonctionner à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce projet de « loi spéciale » a été adopté le 23 décembre 2025 par les députés et les sénateurs. Cette loi ne remplace pas le budget.

Le projet de « loi de finances » pour 2026 a été définitivement adopté par le Parlement le lundi 2 février, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par Sébastien Lecornu. La loi de finances pourrait être publiée avant la mi-février, en attendant l'examen du Conseil constitutionnel. Au moment de la préparation budgétaire de la commune, cette loi n'a pas encore été publiée.

Les dotations de l'Etat :

La loi spéciale : quelle logique pour les prélèvements sur recettes (PSR) ?

Répartition des PSR en Md€ - LFI 2025



[Loi spéciale pour 2026]

Principe : PSR 2026 = 2025

dans l'attente d'une nouvelle loi de finances.
Sauf pour les PSR calculés individuellement en application de textes préexistants (compensations d'exonérations, dotation communes nouvelles, DDEC, DRES...) et qui peuvent être assimilés à des crédits évaluatifs.

Point d'attention :

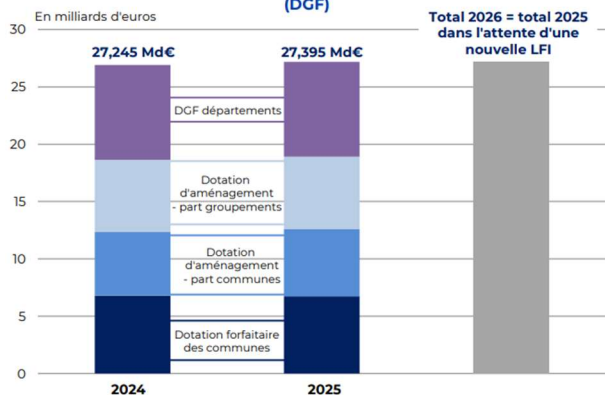
Versement du PSR en fonction du droit en vigueur
 (par 1/12^{ème} ou versement unique ou en plusieurs fois - cf. circulaires du 21/11/2006 et du 22/02/2007)

⇒ Si versement par douzièmes : régularisation ultérieure

⇒ Pour rappel, les douzièmes des 4 premiers mois sont calculés sur la base de l'année précédente ou d'une première estimation. Mais les montants définitifs ne peuvent être fixés qu'en fonction d'une loi de finances ou des textes préexistants.

La loi spéciale : zoom sur la DGF

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Source : rapports sur les finances locales annexés aux projets de lois de finances



[Loi spéciale pour 2026]

DGF 2026 = 2025 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSU, la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels.

Le PLF 2026 prévoit à la fois une **stabilisation** du montant global et une **augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€ (comme en 2025).



Quand nouvelle LFI votée
 ⇒ régularisation selon nouveau montant voté.

Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir (cf. page 26)

(Pour aller plus loin : logigrammes de l'OFGL sur le calcul de la DGF communes, groupements, départements et guide pratique de la DGFCL)

Accusé de réception en préfecture
 001-210101994-20260303-D2026_09-BF
 Date de télétransmission : 09/03/2026
 Date de réception préfecture : 09/03/2026

- **Au niveau local**

- ✓ La Commune de Jujurieux fait partie de la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon (CCRAPC) créée en 2012 et composée de 14 communes (environ 14 980 habitants).
- ✓ La Commune a transféré à la CCRAPC la compétence « eau potable » et « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026. Des écritures comptables en lien avec ce transfert impacteront le budget primitif principal 2026.
- ✓ Suite à l'installation du Conseil Municipal en 2020 et aux démissions en cours de mandat, la commune compte 16 élus dont 5 adjoints et 1 conseiller municipal délégué. Les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026.
- ✓ La Commune de JUJURIEUX compte 2 296 habitants au 1^{er} janvier 2026. Le recensement de la population s'est déroulé en 2024 (2 310 habitants recensés).
- ✓ En 2014, la municipalité a décidé de signer un bail emphytéotique avec la SEMCODA, d'une durée de 52 ans, afin de pouvoir réaliser les travaux relatifs à l'extension de la maison de retraite et de mise en accessibilité. La perte du loyer annuel (- 160 000 €) a une incidence sur les recettes de fonctionnement. Toutefois, le montant reçu de la SEMCODA a permis de rembourser par anticipation 2 emprunts.
- ✓ La Commune supporte une dette importante sur le long terme en lien avec l'emprunt souscrit en 2005 pour la création de l'école publique et l'Espace Culturel.
- ✓ Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a un avis défavorable de la commission sécurité et accessibilité. Une 1^{ère} phase de travaux sur le système sécurité incendie a été réalisée en 2024/2025. Ce bâtiment est situé dans la zone des ABF.
- ✓ Afin de pouvoir dynamiser le centre bourg, des travaux d'aménagement pour l'ouverture d'un commerce et d'un tiers lieu ont été engagés en 2020. La commune est propriétaire du rez-de-chaussée de ce bâtiment qui a été transformé en commerce et qui le loue depuis 2021 à M. CHIBANI en partenariat avec l'enseigne PROXI. Une boucherie devrait ouvrir à l'intérieur de ces locaux en 2026. Une placette de rencontre a également été aménagée par la Commune devant ce commerce afin de favoriser les échanges et créer un espace convivial en centre bourg.

LES ORIENTATIONS POLITIQUES

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte contraint qui conduit les élus et les services à une grande vigilance dans sa préparation et dans son exécution.

Madame le Maire a souhaité voter le budget 2026 avant les élections municipales afin de permettre aux services de fonctionner dans l'attente de la mise en place des nouveaux élus. **Des décisions devront être prises par les nouveaux élus sur les priorités et orientations données durant leur mandat.**

Le budget 2026 sera marqué par :

- Au niveau des dépenses :
 - La fermeture hivernale de l'Espace Culturel afin de diminuer les dépenses énergétiques.
 - Une augmentation des prix d'achat des repas du restaurant scolaire préparés par la cuisine centrale.
 - Des interventions de l'Atelier Chantier Insertion mis à disposition par la CCRAPC pour réaliser des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux (ex : peinture de la grille du château de valence)
 - La 2^e phase pour la réparation de la toiture de l'église.
 - La prise en charge partielle de la location du modulaire mis à disposition du centre de loisirs et du périscolaire.
 - L'augmentation du taux de cotisation employeur de la CNRACL.
 - L'acquisition de terrains sur le site des Brotteaux afin de préserver l'environnement et l'Espace Naturel Sensible.
 - Le portage foncier sur 15 ans par l'EPF de l'Ain d'un bien acquis pour la somme de 250 000 € HT afin de créer une nouvelle salle de sport.

Un grand nombre de travaux restant à financer :

- Des travaux de voiries et de réseaux à Cucuen (en lien avec les schémas directeurs AEP/ASSAINISSEMENT).
- L'installation de poteaux ou de bâches incendies (en lien avec le schéma de défense incendie).
- Le remplacement des fenêtres à l'Hôtel de Ville pour réaliser des économies d'énergies (rez-de-chaussée et 1er étage).
- Les travaux d'accessibilité et de secours incendie à l'Hôtel de Ville
- L'aménagement des locaux de la cantine et du service technique (en lien avec le document unique).
- Des travaux d'accessibilité sur plusieurs bâtiments ou espaces communaux (en lien avec l'ADAP).
- Des exhumations de concessions funéraires (gestion du cimetière communal).
- La mise en conformité et rafraichissement des appartements situés au Château de Valence ou à la conciergerie.
- Des études et travaux sur le système de chauffage défaillant au groupe scolaire.

- Au niveau des recettes :
 - Un maintien voire une baisse des dotations versées par l'Etat avec un système de péréquation plus soutenu (élément non connu au moment du montage du budget)
 - Une faible revalorisation des bases fiscales prévue pour 2025(+ 0.0 %). Les élus ne souhaitent pas augmenter les impôts locaux en 2026.
 - Des recettes de l'Etat incertaines (le maintien ou non de la compensation de la taxe d'habitation, les ajustements ou écrêtements)
 - Des recettes peu dynamiques (ex : perte de loyers, utilisation de l'Espace Culturel par les associations)
 - Des réflexions sont toujours à l'étude pour la vente de certains bâtiments communaux.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2026 *(hors écritures comptables en lien avec le transfert de compétences)*

		RECETTES	DEPENSES	SOLDE
EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 725 298,00	1 794 240,00	- 68 942,00
	INVESTISSEMENT	976 330,57	738 900,00	237 430,57
REPORTS EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	419 373,44	-	419 373,44
	INVESTISSEMENT	94 060,80	-	94 060,80
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	116 266,00	447 757,37	- 331 491,37
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	2 144 671,44	1 794 240,00	350 431,44
	INVESTISSEMENT	1 186 657,37	1 186 657,37	-
	TOTAL CUMULE	3 331 328,81	2 980 897,37	350 431,44

Sur le BP 2026, la section de fonctionnement sera votée en suréquilibre (+ 350 431,44 €) afin de couvrir les besoins de fonctionnement des années à venir (épargne de précaution).

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Suite au vote du CFU 2025 du budget principal, l'affectation du résultat sur le BP 2026 est :

- Au compte 1068 en recettes investissement (pour couvrir besoin de financement) : 237 430,57 €
- Au compte 1068 en recettes investissement (pour réserve en investissement) : 500 000 €
- Au compte R001 en recettes investissement (solde d'exécution reporté) : 94 060,80 €
- Au compte R002 en recettes de fonctionnement (solde de fonctionnement reporté) : 419 373,44 €
- Aux comptes 021/023 virement de section entre fonctionnement et investissement : 85 000 €

Compte tenu du transfert de compétences « eau/assainissement » à la CCRAPC au 1^{er} janvier 2026, les résultats du budget annexe seront intégrés dans le budget principal pour l'année 2026. Des écritures comptables permettront le transfert de ces excédents à la CCRAPC.

RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT *(en attente confirmation des résultats par la DGFIP)*

		RECETTES	DEPENSES	SOLDE
EXERCICE	EXPLOITATION	729 743,40	676 922,83	52 820,57
	INVESTISSEMENT	468 696,68	1 329 940,53	- 861 243,85
REPORTS EXERCICE N-1	EXPLOITATION	306 595,64	-	306 595,64
	INVESTISSEMENT	1 824 041,76	-	1 824 041,76
RESULTAT CUMULE	EXPLOITATION	1 036 339,04	676 922,83	359 416,21
	INVESTISSEMENT	2 292 738,44	1 329 940,53	962 797,91
	TOTAL CUMULE	3 329 077,48	2 006 863,36	1 322 214,12

Accusé de réception en préfecture
001-210101994-20260303-D2026_09-BF
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

A titre informatif, les restes à réaliser de l'année 2025 sur le budget annexe sont les suivants :

- Recettes d'investissement : 242 895,00 €
- Dépenses d'investissement : 561 627,10 €

La clef de répartition qui sera établie tant en fonctionnement qu'en investissement sera la suivante :

- 50 % eau potable
- 50 % assainissement collectif

Il a été convenu avec la CCRAPC que les restes à recouvrer de 2016 à 2023 du budget annexe s'élevant à 42 572,74 € seront déduits des excédents de la section fonctionnement à leur reverser. Les restes à recouvrer de 2024 et 2025 d'un montant total de 99 576,21 € seront transférés à la CCRAPC.

Le budget principal 2026 sera impacté par les écritures de transfert au compte :

- Au compte R001 en recettes investissement (solde d'exécution reporté) : 962 797,91 €
- Au compte 1068 en dépenses réelles investissement : 962 797,91 € (versement à la CCRAPC)
- Au compte R002 en recettes de fonctionnement (solde de fonctionnement reporté) : 359 416,21 €
- Au compte 65888 en dépenses réelles fonctionnement : 316 843,47 € (= 359 416,21 € - 42 572,74 € versement à la CCRAPC)

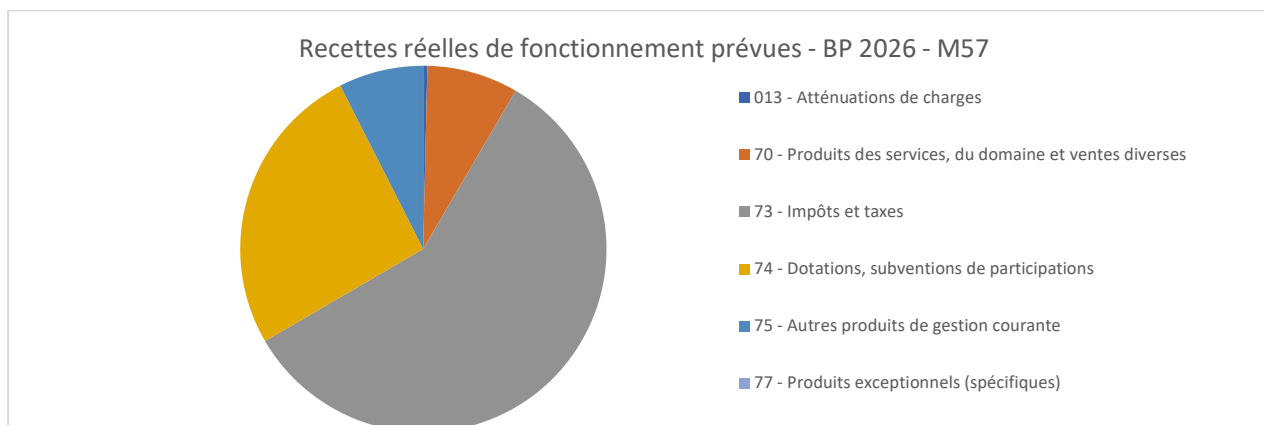
Le reliquat des restes à recouvrer du budget annexe pour la période 2016 à 2023, pour la somme de 42 572,74 € sera conservé sur le budget principal et destiné à couvrir les dépenses éventuelles du compte 6541 (créances admises en non-valeur) ou du compte 6542 (créances éteintes).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – PAR CHAPITRE GLOBALISE – BUDGET PRINCIPAL 2026

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable en 2024 (M57), les produits exceptionnels n'existent plus et plusieurs articles comptables sont modifiés ou supprimés.

Propositions relatives au BP 2026 (en complément des orientations politiques données)

	RAPPEL BP 2025	BP 2026	COMMENTAIRES
013 - Atténuations de charges	10 000	6 000	<i>Remboursement des arrêts maladies en cours</i>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	199 726	137 800	<i>Baisse coupes de bois ; suppression RODP On Tower et du loyer Valocime car vente de la parcelle antenne relais ; baisse des effectifs à la cantine et mise en place tarification 1€/quotient familial ; fin du remboursement budget M49 suite au transfert des compétences eau/assainissement mais remboursement de frais par la CCRAPC dans l'attente de la mise en place des DSP</i>
73 - Impôts et taxes	1 002 504	994 000	<i>Revalorisation bases +0,8% (en attente loi finances) ; Pas d'augmentation des impôts locaux</i>
74 - Dotations, subventions de participations	423 969	442 190	<i>Pas augmentation de la DGF mais baisse de la DF (en attente loi finances) ; remboursement de la cantine à 1 € mais baisse des effectifs ; cofinancement par le Département de l'étude de revalorisation du site des Soieries ; vigilance sur le DC RTP versée par le Département</i>
75 - Autres produits de gestion courante	95 500	128 000	<i>Diminution des loyers et charges Château de Valence ; locations de l'Espace Culturel prévisions 14 000 € ; don par l'amicale de Chasse de Chenavel pour la construction du local</i>
77 - Produits spécifiques	1 000	-	
TOTAL RECETTES REELLES	1 732 699	1 707 990	



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – PAR CHAPITRE GLOBALISE – BUDGET PRINCIPAL 2026

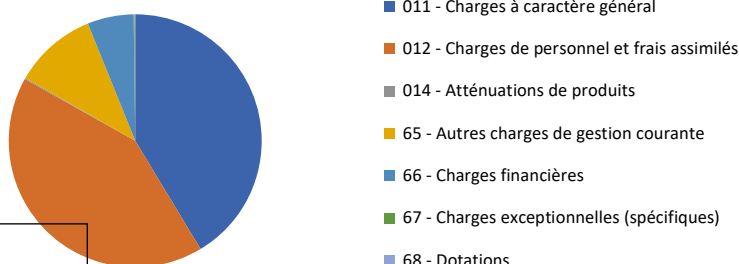
Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable en 2024, les charges exceptionnelles n'existent plus ainsi que les dépenses imprévues. De même plusieurs articles comptables sont modifiés ou supprimés

Propositions relatives au BP 2026 (en complément des orientations politiques données)

	RAPPEL BP 2025	BP 2026	COMMENTAIRES
011 - Charges à caractère général	713 300	703 100	augmentation du prix d'achat du repas cantine mais baisse des effectifs ; augmentation du tarif eau/assainissement ; remboursement de la location modulaire centre loisirs/périscolaire ; entretien cimetière et stade de football ; maintien des contrats de prestations services (élagage, fauchage, balayage) ; travaux voiries (chemin paradis, chemin de la Mouille) ; curage du barrage route de la Combe ; curage des grilles eaux pluviales ; réparation de la réserve incendie Lhuire ; frais expertise SCI Faure et travaux ; archivage réalisé par le CDG 01 ; augmentation de la taxe foncière et paiement PFAC pour le local de chasse Chenavel
012 - Charges de personnel et frais assimilés	774 500	710 500	Maintien des renforts (cantine, scolaire) ; recrutement d'un policier municipal ; astreinte du service technique pour déneigement ; augmentation du taux CNRACL part employeur
014 - Atténuations de produits	2 000	2 000	
65 - Autres charges de gestion courante	180 623	181 140	Revalorisation des indemnités élus au 01/01/2026 et mise en place d'un nouveau conseil municipal suite élections municipales ; versement du fond de concours pour les voiries intercommunales ; subvention aux associations ; CCAS <i>A rajouter sur ce chapitre = écritures comptables en lien avec le transfert de compétences (cf page 6)</i>
66 - Charges financières	100 500	100 500	
67 – Charges spécifiques	2 000	2 000	
68 - Dotations aux provisions	7 542	1 000	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 780 465	1 700 240	<i>A rajouter sur ce total = écritures comptables en lien avec le transfert de compétences (cf. page 6)</i>

Les demandes de subventions faites par les associations ont été étudiées. Une enveloppe maximale de 5 180 € sera distribuée. Concernant les demandes de subventions aux associations caritatives, celles-ci seront étudiées et versées directement par le CCAS qui percevra une contribution de la commune de 1 500 €. Le montant total attribué au CCAS au titre de l'année 2026 sera de 7 000 €.

Dépenses réelles de fonctionnement prévues - BP 2026 - M57



Accusé de réception en préfecture
001-210101994-20260303-D2026_09-BF
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026 (recettes ou dépenses réelles)

BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS	PREVUS 2026			
	RECETTES	COMMENTAIRES	DEPENSES	COMMENTAIRES
327 - Cimetière			1 000	Plan ; batteries solaires portail
363 - Acquisition terrains			2 000	Parcelles Brotteaux
407 - Acquisition matériel			62 000	Décorations Noël ; matériel service technique ; camion
409 - ADAP			2 000	Imprévus
410 - Bâtiments communaux		Demande de subvention à faire auprès de la Région pour la construction du local de chasse à Chenavel	118 000	Fenêtres et radiateurs Atelier Bohême ; phase 2 réfection toiture église ; façade du clocher 4 pinacles et nettoyage ; construction du local chasse Chenavel ; extincteurs
411 - Château de Valence - Foyer Logement			2 000	Détecteur LED pour lumière couloir étage
412 - Espace culturel			2 000	Imprévus ; extincteurs
413 - Voirie - Réseaux électrique ou incendie			75 000	Modernisation FULL LED éclairage public ; étude aménagement parking AD178 ; étude déviation St Jean/CCRAPC (à voir si fonctionnement) ; travaux voiries (chemin Pierre/plateforme Cossieux/chemin vieillard) ; achat parcelle impasse Chardonnay ; panneaux et plan parcours touristique ; mur barrage route la Combe
414 - Groupe scolaire		Demande de subvention à faire auprès du Fond Chêne pour étude système de chauffage	40 000	Bureau classe MS ; 2 disques dur SSD et hauts parleurs ; vestiaire salle ATSEM ; poubelles 30 L et 10 L ; étude système chauffage ; installation bris solaire ; isolation sous toiture ; LED classes coté primaires ; installation prise pour four salle instituteurs ; extincteurs
415 - Hôtel de Ville		Demande de subvention à faire auprès Etat pour travaux SSI HDV 2 ^e phase	190 000	Lampes bureaux ; casque audio ; micro-ondes ; poubelles 30 L et 70 L ; 2 PC portable responsable technique et bureau adjoints ; phase SSI HDV chaufferie ; switch wifi 1er étage ; évolution système téléphonie ; LED couloir baie brassage ; extincteurs
416 - Jeux - Parc - PISCINE			8 000	LED terrains boules ; cages foot
417 - Restaurant scolaire			9 000	Congélateur coffre ; vaisselle ; lave-vaisselle ; robinet plonge ; bac à graisse ; filtres ou adoucisseur pour lave-vaisselle ; extincteurs
419 - Incendie			10 000	Poteau incendie La Mouille
420 - Eaux pluviales			53 000	Étude Faille Chaux ; étude Traversagnes/Cucuen ; achat parcelle B1535 bassin EP ; travaux EP (chemin chat/chemin traversagnes/montée cimetière)
422 - Bir Hakeim			12 592	Travaux non comptabilisés - révision prix
TOTAL OPERATIONS	0		586 592	

Accusé de réception en préfecture
1994-20260303-D2026_09-BF
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de dépôt en préfecture : 09/03/2026

Liste des recettes réelles et des dépenses réelles d'investissement prévues **hors opération** :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

- 52 900 € - au compte 10222 - FCTVA
- 20 000 € - au compte 10226 - Taxe d'aménagement
- 237 431 € - au compte 1068 - affectation résultat pour couvrir besoin de financement
- 500 000 € - au compte 1068 – affectation résultat pour réserve en recette investissement
- 52 000 € - au compte 024 – produits cessions immobilisation (parcelle Gd Champ antenne relais + vente camion service technique)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

- 10 000 € - au compte 202 - lancement révision PLU
- 5 000 € - au compte 10226 - remboursement taxe aménagement (trop perçu)
- 100 000 € - au compte 1641 - remboursement du capital d'emprunt
- *Au compte 1068 – à rajouter sur ce compte, les écritures comptables en lien avec le transfert de compétences (cf page 6)*

TAUX D'IMPOSITION

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2023 mais cette taxe reste due pour les résidences secondaires et les logements vacants.

	2024 en %	2025 en %	2026 en %
THRS	11.83	11.83	11.83
TFB	27.98	27.98	27.98
TFNB	46.64	46.64	46.64

Comparaison taux de la fiscalité directe 2024 - Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon (en %)

Code commune	Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation
01056	BOYEUX-SAINT-JEROME	25,49	65,53	18,64
01068	CERDON	33,00	87,00	14,68
01077	CHALLES LA MONTAGNE	25,52	44,10	14,70
01199	JUJURIEUX	27,98	46,64	11,83
01200	LABALME SUR CERDON	27,39	47,26	13,23
01242	MERIGNAT	25,65	46,46	13,50
01273	NEUVILLE-SUR-AIN	28,42	42,48	7,76
01303	PONCIN	35,17	33,49	13,13
01304	PONT D'AIN	26,10	30,15	8,75
01314	PRIAY	26,96	42,08	9,80
01331	SAINT-ALBAN	25,03	47,27	17,53
01363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	28,67	43,44	11,44
01404	SERRIERES-SUR-AIN	24,59	30,50	12,37
01430	VARAMBON	29,13	39,40	12,02

Source : DGFIP (au 19 août 2024)

Accusé de réception en préfecture
001-210101994-20260303-D2026_09-BF
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

ETAT DES EMPRUNTS EN 2026

Emprunt	Durée	Date 1 ^{er} remb	Taux	Dette à l'origine	Annuité	Intérêts + frais	Capital	Capital au 01/01/26	Capital au 31/01/26	Organisme
Ecole + Espace culturel	40	30/10/2005	3.82 F	3 000 000	146 650,08	76 439,94	70 210,14	2 027 165,84	1 956 955,70	CREDIT FONCIER
Pavillon Cossieux	35	01/08/2010	2.35 V	69 800	2 935,06	1 029,69	1 905,37	44 768,98	42 863,61	CDC
Réhabilitation commerce	15	01/09/2020	0.57 F	130 000	9 047,36	458,23	8 589,13	83 605,92	75 016,79	CCFL
Aménagement Place Jules Ferry	15	31/03/2023	2.83 F	200 000	16 409,36	4 586,27	11 823,09	166 467,01	154 643,92	CREDIT AGRICOLE
Réseaux eaux pluviales BIR HAKEIM – RD12	40	01/11/2024	3,57 F	385 000	18 116,12	13 484,36	4 631,76	379 437,06	374 805,30	CCFL
TOTAUX				3 784 800	193 157,98	95 998,49	97 159,49	2 701 444,81	2 604 285,32	

- Le pavillon de Cossieux s'autofinance avec les loyers perçus pour ce logement.

3 emprunts ont été souscrits durant le mandat 2020-2026 :

- En 2020 : réhabilitation du commerce en centre bourg : les loyers perçus pour la location du commerce permettent de compenser une partie de cet emprunt
- En 2023 : aménagement de la place Jules Ferry en lien : avec la redynamisation du centre bourg
- En 2024 : réseaux eaux pluviales BIR HAKEIM/ RD12 en 2024 : afin de pouvoir financer une partie des travaux du réseau d'eaux pluviales « Rue Bir Hakeim/Courbatière RD12 » en lien avec les travaux sur l'eau potable et l'assainissement

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2026

Au 01/01/2026, la collectivité compte 20 emplois permanents (soit 14.51 ETP) répartis ainsi :

A TEMPS COMPLET = 9 EMPLOIS (soit 9 ETP)

FILIERE	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	ETP	STATUT
ADMINISTRATIVE	Directrice Générale des Services	Attaché	35h	1	TITULAIRE
	Secrétaire polyvalente (coordinatrice agents scolaire, assistant comptable, gestionnaire paye et eau assainissement)	Rédacteur principal 2 ^e classe	35h	1	TITULAIRE
	Secrétaire polyvalente (urbanisme, voirie et gestion espace culturel)	Adjoint Administratif principal 1 ^e classe	35h	1	CONTRACTUEL
	Secrétaire polyvalente (agent accueil, état civil, cimetière, élections)	Adjoint Administratif principal 2 ^e classe	35h	1	TITULAIRE
TECHNIQUE	Responsable du service technique	Agent maîtrise principal	35h	1	TITULAIRE
	Ouvrier polyvalent (voirie, espaces verts, bâtiments)	Adjoint technique	35h	1	TITULAIRE
	Ouvrier polyvalent (voirie, espaces verts, bâtiments)	Adjoint technique	35h	1	CONTRACTUEL
	Agent d'entretien (voirie, espaces verts)	Adjoint technique principal 2 ^e classe	35h	1	TITULAIRE
	Agent d'entretien (bâtiments communaux)	Adjoint technique principal 2 ^e classe	35h (annualisé)	1	TITULAIRE

Accusé de réception en préfecture
001-210101994-20260303-D2026_09-BF
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

A TEMPS NON COMPLET = 11 EMPLOIS (soit 5.33 ETP)

FILIERE	EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO	ETP	STATUT
TECHNIQUE	Agent restauration collective, agent entretien (bâtiments communaux, gestion EPI/produits d'entretien)	Adjoint technique	30.06/35e (annualisé)	0.86	TITULAIRE
	Agent restauration collective, agent entretien (bâtiments communaux)	Adjoint technique	21.5/35e (annualisé)	0.61	TITULAIRE
	Agent restauration collective, agent entretien (bâtiments communaux)	Adjoint technique	9.5/35e (annualisé)	0.27	TITULAIRE
	Agent restauration collective, agent entretien (bâtiments communaux)	Adjoint technique	5.45/35e (annualisé)	0.16	CONTRACTUEL
	Agent de surveillance cantine	Adjoint technique	6.27/35e (annualisé)	0.18	CONTRACTUEL
	Agent de surveillance cantine	Adjoint technique	6.27/35e (annualisé)	0.18	CONTRACTUEL
	Agent de surveillance cantine	Adjoint technique	6.27/35e (annualisé)	0.18	CONTRACTUEL
	Agent technique faisant les fonctions ATSEM, surveillance cantine/taxi, entretien	Adjoint technique	30.96/35e (annualisé)	0.88	TITULAIRE
SOCIALE	ATSEM, surveillance cantine/taxi, entretien	Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles maternelles	21.28/35e (annualisé)	0.61	CONTRACTUEL
	ATSEM, surveillance cantine/taxi, entretien	Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles maternelles	20.65/35e (annualisé)	0.59	CONTRACTUEL
	ATSEM, surveillance cantine/taxi, entretien	Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles maternelles	28.34/35e (annualisé)	0.81	CONTRACTUEL

- 1 agent administratif en disponibilité pour fonction élective
- 2 renforts en tant que :
 - o Surveillance cantine (6,27/35^e soit 0,18 ETP) – adjoint technique
 - o Service scolaire (10/35^e soit 0,29 ETP) – adjoint administratif
- Le recrutement d'un policier municipal est envisagé pour l'année 2026

FIN